



EDITO DU MAIRE

Je débute mes propos avec une pensée pour toutes les victimes de ces attentats ignobles et inqualifiables qui se produisent dans le monde et en France avec les derniers en date NICE et ST ETIENNE DU ROUVRAY, nous devons lutter contre ces pratiques, ces groupes et individus qui veulent semer la terreur, nous devons être plus vigilants, mais surtout continuer à vivre pleinement et profiter de toutes les occasions de nous distraire.

Le conseil municipal, en début d'année, a voté le budget prévisionnel, il a décidé de maintenir le même taux des impôts locaux et fonciers.

Les dotations de l'État et recettes des impôts nous permettent de faire fonctionner la commune : salaires des employés, factures d'eau/électricité/téléphone, entretien des bâtiments, etc. Une fois tout cela payé, nous avons la possibilité d'investir le reste, mais ce reliquat est de plus en plus faible : baisse des dotations de l'État et hausse des frais de fonctionnement. Pour pouvoir continuer à investir et ne pas augmenter les impôts, il ne nous reste plus qu'à faire des économies sur le fonctionnement.

A titre d'exemple lors du dernier conseil municipal nous avons opté pour une coupure nocturne de l'éclairage public sur la commune de minuit à 6h00, ceci est une phase expérimentale d'observation qui s'étalera sur 6 mois et permettra ou pas de poursuivre l'opération.

Les prochains travaux sur la commune sont ceux de l'école, ils viennent de débiter et dureront environ trois mois.

Le PLU devrait être finalisé à la fin de l'année 2016, suivra le projet de traverse du village d'Auniac.

Nous améliorons régulièrement les équipements de la salle des fêtes .

Le chantier de la couverture du clocher de l'église de Nozac est terminé depuis le mois de juin et comme vous le verrez dans l'article qui suit sur la fondation du patrimoine il est toujours possible de contribuer financièrement à cette restauration.

La commune envisage l'achat de deux parcelles, la première proche de la salle des fêtes afin de régulariser une situation de parking et de sécurité autour

du bâtiment, la deuxième devant l'auberge du relais d'Auniac avec pour but de sécuriser le carrefour des deux départementales (D12 et D128) à l'angle du bâtiment du restaurant. Ces dossiers sont à la phase de négociations.

L'équipe municipale travaille et est à votre écoute, elle se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été .

N'oubliez pas notre rendez-vous de la rentrée : le pique-nique qui aura lieu près de la mairie. Je compte sur votre présence habitants et membres des associations de la commune. Très bonnes vacances à toutes et à tous.

Le Maire

Pascal SALANIÉ

CONSEIL MUNICIPAL



Pascal Pavan ayant démissionné de son poste de premier adjoint pour raison professionnelle, Serge Bazin devient premier adjoint et délégué à la CCQB, Christiane Verdier devient deuxième adjointe et suppléante à la CCQB et Francine Vielmon-Hamolinne a été élue troisième adjointe en charge des investissements et des finances.

PERMANENCE DES ELUS

Permanences du samedi : à compter du 1^{er} août, les permanences du samedi se feront **uniquement sur rendez-vous**. Pour cela, contactez la mairie aux heures d'ouverture :

au 05.65.41.20.43 ou par mail :

mairie.nozac@wanadoo.fr

En précisant l'objet de votre demande.

NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez de vous installer sur la commune, nous vous invitons à passer à la mairie pour vous faire connaître et nous pourrons vous donner diverses informations pratiques sur la commune. Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales.

CREATION D'UNE ASSOCIATION

Afin de contribuer à la réhabilitation du patrimoine de la commune, nous souhaiterions créer une association pour organiser des manifestations diverses afin de collecter des fonds qui serviront à cette réhabilitation.

Nous invitons les personnes intéressées par ce projet à se faire connaître à la mairie ou auprès des membres du conseil municipal.

TRI SELECTIF



Nous vous rappelons l'importance du tri : « trie plus, trie mieux, compostez » ; le coût des ordures ménagères en dépend. Des sacs transparents pour le recyclable sont à votre disposition **gratuitement** à la mairie, ainsi que des notices explicatives en français et en anglais. Si vous ne pouvez venir en chercher aux heures d'ouverture, nous pouvons vous les porter à domicile. Pour cela, contactez la mairie ou l'un des membres du conseil municipal.

PIQUE-NIQUE ANNUEL



La municipalité a le plaisir d'organiser son pique-nique annuel le

dimanche 25 septembre 2016

Retrouvez-nous en famille et entre amis, chacun est invité à apporter ses victuailles ; des tables, des chaises et des barbecues seront à votre disposition.

9 h : promenade à la découverte des environs de la commune (environ 7 à 8 km) accessible à toutes et à tous.

12 h : pique-nique ; apéritif, vin et café seront offerts par la mairie.

RENDEZ-VOUS SUR L'ESPACE DE VERDURE PRÈS DE LA MAIRIE

Mairie ANGLARS-NOZAC

ENTRETIEN DES ROUTES

L'entretien des routes est à la charge de la communauté de communes (CCQB) .

Le fauchage a été effectué en mai (avant la fête votive du village) par l'entreprise Lavollot de Gourdon.

Depuis, le mois de juin ayant été très pluvieux, les herbes ont fortement repoussé, c'est pour cela que nous avons engagé avec les agents de la commune une deuxième intervention manuelle sur les secteurs et carrefours dangereux .

Dans la convention avec la CCQB il n'est prévu que deux passages par an, le fauchage en mai et le débroussaillage courant septembre.

Une partie des revêtements de chaussée est réalisée en régie par les



agents de la communauté de commune, cela se déroule en deux phases :

La **1^{ère} phase** réalisée en juin est la préparation du support chaussée et son renforcement avec un matériau nommé grave émulsion.

La **2^{ème} phase** qui sera réalisée en août, consiste à rendre étanche la chaussée ou la route en reprenant avec du liant (goudron) et gravillons les portions de route abîmées et déjà traitées dans la 1^{ère} phase.

Les routes communales VC 304-313 et 315 ont été traitées en 2016 sur le hameau de Lavayssière.

Une autre partie des revêtements de chaussée est traitée par des entreprises de travaux publics, ce sont des travaux plus importants, ils sont réalisés dans le cadre de l'investissement.

En 2016, la voie communale retenue est la VC n°1. Le tronçon programmé débute à Nozac et finit à Pierre-levée (environ **880** mètres linéaires pour un montant de **23 300,00 €**)

Ces travaux seront réalisés en août et septembre.



TRAVAUX DE L'ECOLE

La seconde tranche de travaux de réhabilitation de l'école vient de démarrer, ces travaux concernent la salle de classe et les sanitaires, ils vont durer environ 3 mois, la rentrée se fera dans la salle du centre de loisirs.



ÉCOLE

TARIFS GARDERIE ET CANTINE

Pour nous harmoniser avec les écoles des RPI voisins, nous avons décidé à compter du 1er septembre 2016 de rendre la **garderie gratuite**. Pour la cantine, le prix du repas passera de **2,10 € à 2,20 €**.



SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Le spectacle de fin d'année des écoles du RPI s'est tenu à Milhac le samedi 2 juillet. Beaucoup de parents, grand-parents et autres étaient venus assister aux spectacles des enfants : une pièce de théâtre, « La princesse capricieuse », conte chinois magnifiquement interprété par les enfants de Rouffilhac qui ont préparé la mise en scène, les décors et costumes durant les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) avec Nicole Nayraguet. Les enfants de la classe de Séverine Desessard ont interprété des danses et des chants du folklore breton répétés durant l'année avec la complicité bénévole de Philippe Burnens, et Juliette Chaline pendant les TAP.



Ces représentations ont été suivies d'un spectacle de magie pour les enfants puis d'un repas organisés par l'APE (Association des Parents d'Élèves).



L'AVENIR DE NOS ECOLES

Les élus des écoles des **RPI** d'Anglars-Nozac/Milhac/Rouffilhac/Saint-Cirq-Madelon et Fajoles/Lamothe-Fénelon/Masclat se sont réunis une bonne dizaine de fois ainsi que plusieurs fois avec l'inspecteur d'académie durant l'année scolaire écoulée. Actuellement, les négociations pour un projet commun sont au point mort, les intérêts des uns n'allant pas avec ceux des autres. Il nous semble qu'il serait bon d'arrêter de raisonner à un niveau communal et de prendre en compte uniquement l'intérêt des enfants sur un territoire donné, c'est-à-dire celui



des sept communes concernées.

Voulons-nous préserver des écoles rurales entre Gourdon et Souillac ou acceptons-nous de disparaître — pour ne pas nous être adaptés — et voir nos enfants disséminés sur Gourdon, Souillac, Payrac ?

Lors d'une rencontre avec les parents de ces sept communes, ces derniers nous avaient fait part des résultats d'une enquête nous disant que la majorité des parents souhaitaient une école centrale, mais cette

proposition n'est pas réalisable pour des raisons financières évidentes.

De leur part, les élus souhaitaient garder leurs écoles, soit six, ce qui n'est pas accepté par l'inspection académique.

Nous devons travailler avec les parents à trouver une solution intermédiaire réalisable (par nous) et acceptable (par l'inspection académique). Nous organiserons une rencontre avec les parents à la rentrée et nous leur demandons en attendant de réfléchir à un projet commun.

Pour la rentrée de septembre il n'y a pas de changement dans l'organisation des écoles de notre RPI.

FONDATION DU PATRIMOINE

En 2014 nous avons lancé un appel aux dons par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine pour aider au financement de la réfection de la toiture du clocher de l'église de Nozac.

L'intérêt était double, tout don à la fondation du patrimoine vous permet d'en déduire les 2/3 de vos impôts (ex : vous versez 150 € vous aurez une réduction de 100 € sur vos impôts cela ne vous aura donc coûté que 50 €).

Lorsque les dons dépasseront 1300 € la fondation du patrimoine nous versera une subvention complémentaire d'environ 3000 €, à ce jour cette somme n'a pas encore été atteinte.



Vous pouvez toujours faire un don.

LE COIN DES ASSOCIATIONS



Le **Football Club de Haute Bouriane** termine la saison à la seconde place du championnat de promotion de première division SEN.

Lors de l'assemblée générale du 11 juin 2016 a eu lieu l'élection d'un nouveau bureau :

Président :	Xavier MANIÈRE
Vice-président :	Tiefenn HAMONIC
Secrétaire :	Philippe BURNENS
Adjointe :	Laëtitia LASFARGUES
Trésorier :	Patrick CANCE
Adjoint :	Jérémy HIZEMBERT
Dirigeant :	Gérard HAMOLINNE

Société de chasse
« la laie »



d'Anglars Nozac

L'assemblée générale de l'association de chasse **la laie de Anglars-Nozac** s'est déroulée le 29 juillet 2016, le bureau en place a été reconduit :

Président :	Thierry BERNET
Vice-Président :	Julien LAVAL
Secrétaire :	Philippe BURNENS
Trésorier :	Robert LAVAL
Trésorier adjoint :	Patrick CANCE

COMITE DES FÊTES



Anglars-Nozac était en fête à l'occasion de la Pentecôte. Le comité des fêtes a animé la commune avec orchestre, DJ, fête foraine, le repas cochon grillé et le feu d'artifice.



ANIMATION MÉDIEVALE

Le 14 juillet l'artisan ébéniste de la commune Géan le Fustier a installé son camp médiéval près de la mairie.



Mairie ANGLARS-NOZAC

FESTIVAL HAPPY DAYS MUSIC



Le lundi 25 juillet avait lieu dans l'église d'Auniac le premier concert du Festival Happy Days music organisé par l'office du tourisme intercommunal. Mathieu Pesqué guitariste et chanteur de Blues a enchanté l'endroit devant un public nombreux.



ETAT-CIVIL

Naissances :



Neïa et Jeïly SALANIE-CANET

Nées le 2 avril 2016

Mariage :



Christine DIDELOT et Michel DERRICHE

Le 21 juillet 2016

Décès :



André VIELMON

Décédé le 3 avril 2016

Eléonore KANN-PALM

(compagne de Joël ROQUES)

Décédée le 27 juin 2016

Yvette FAUCHIÉ

Née VAYSSIERES

Décédée le 31 juillet 2016

Antonia LARNAUDIE

Née TORSIELLO

Décédée le 4 août 2016

Mairie ANGLARS-NOZAC